

Sur la piste 214: 8 mois après l'incendie

Notre équipe a pu se rendre sur la piste 214 à La Teste de Buch (toujours interdite à la circulation) afin de suivre le chantier d'évacuation des bois incendiés. C'est de là qu'est parti le feu ravageur de juillet 2022. 8 mois après, la forêt se relève... Et si les coupes sont impressionnantes, beaucoup d'arbres sont encore debout !

Réunion Publique // Obligation Légale de débroussaillage

□ Pour répondre à vos questions et vous sensibiliser à l'importance de cette démarche, la ville de la Teste de Buch organise réunion publique d'information au Théâtre Cravey le mercredi 05 avril à 18h30.

△□ Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire, vous pouvez vous inscrire via le lien suivant □□ <https://www.latestedebuch.fr/reunion-old-formulaire-dinscription/>

→□ Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : limiter la propagation du feu, faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie.